



Compte rendu du comité technique Action sociale du 26 novembre 2019

1 - Prestations sociales complémentaires des organismes référencés (convention 2017-2023)

<http://intranet.national.agri/Complementaire-sante-et-prevoyance,10839>

Présentation d'un avenant technique sur 3 points

- Complément en 2019 d'un transfert de solidarité (TDS) de 68 000 € en plus des 600 000 € initialement prévu dans la convention,
- La prise en compte du 0 reste à charge en 2020, **on prend comme exemple**

Le reste à charge zéro sur les lunettes

La prise en charge 100 % santé sera garantie en optique dès le 1^{er} janvier 2020. L'assurance maladie portera son taux de remboursement à 18% contre 4% en 2018, et les organismes complémentaires santé (OCS) paieront le reste

- Arrivée des agents de l'Inrae + 10 000 agents, transfert de solidarité = 115 000 €

Explication :

Augmentation pour 2019 du TDS car Harmonie Fonction Publique est en déficit de plus de 2 000 000 €, les remboursements versés par la mutuelle dépassent les cotisations d'une part et d'autre part le bureau d'action sociale dispose de plusieurs postes de dépenses et en fonction de la non consommation de ces lignes, celles-ci ont fait l'objet d'un transfert notamment en faveur de la solidarité, et ce avant le 31 décembre 2019.,

Pour mémoire en 2018 : celles-ci ont permis d'abonder la ligne « aide à la scolarité »

Augmentation des cotisations du niveau 3 pour HFP au 1^{er} janvier 2020

actif	conjoint	enfant	retraité
+ 2%	+4 %	0	+4,15 %

La Fsu rappelle que les adhérents avaient déjà subi une augmentation du niveau 3 de 5 % au 1^{er} janvier 2019

2 – Asma nationale

<https://www.asma-nationale.fr/com/homepage>

Le budget prévisionnel a été présenté pour la première fois en déséquilibre par le trésorier de l'asma nationale, en effet l'AG de juin 2019 a voté la consommation du fond de roulement avec effet immédiat, ce qui a eu pour effet d'augmenter l'ensemble des budgets des secteurs de 6 % et une augmentation de 1 € par agent sur la subvention des asma départementales et cela dès 2019

Sont en cours, la révision des modalités de calcul du quotient familial et l'évolution du niveau des bornes, très probablement applicables en 2021.

La FSU rappelle la motion votée à l'unanimité par le CA de juillet 2019 sur le centre de Mimizan et demande à l'administration d'étudier avec l'ASMA la possibilité de maintenir en activité le centre de Mimizan en tenant compte des travaux nécessaires à sa remise aux normes et à sa réhabilitation. **Voir Annexe 2**

La FSU rappelle également la demande d'un 14ème poste sur la fiche de poste de directeur. Sachant que ce poste n'a pu être effectif que par le départ d'un agent pour fin de MAD. L'AG de Najac a également validé cette demande

3 – Informations sur les secours alloués jusqu'en novembre 2019

<http://intranet.national.agri/Les-aides-repondant-a-des,10840>

Stagnation en nombre de demandes et en montant

Des secours exceptionnels (15) accordés pour des agents victimes de Renoirh qui n'ont pas reçu de rémunération, de primes ou d'acompte sur salaires.

Réponse de l'administration

La mise en place de RenoirH en juillet a connu des défaillances ce qui a entraîné le non versement de la paie et des primes sur septembre et octobre pour les nouveaux arrivants, mais que le recensement a été fait et qu'à ce jour les anomalies ont été réglées et que ces agents ont eu un acompte.

Pour la FSU, les agents ne doivent pas être tributaires des défaillances du MAA en matière de versement de salaire. **Voir Annexe 1**

4 – Point sur l'activité du pôle Logement (administration centrale)

<http://intranet.national.agri/Le-logement,10841>

Sur 380 demandes de logement en administration centrale, seules 80 familles ont pu être logées.

Les appartements via BALAE correspondent aux règles des 5 % de réservation de logements mis à disposition pour les fonctionnaires.

Les résidences de Montrouge et de Vanves sont des propriétés du Ministère et que celui-ci n'a pas d'information sur les logements conventionnés auprès des autres bailleurs

5 – Information sur le fonctionnement de la cellule de signalement des discriminations, des violences sexuelles et sexistes et du harcèlement.

<http://intranet.national.agri/Guide-de-prevention-des-violences>

<http://intranet.national.agri/Que-faire-en-cas-d-agression-ou-de>

<http://intranet.national.agri/Lutte-contre-le-harcelement>

La note de service n°2018-291 du 16 avril 2018 fera l'objet d'une mise à jour dans les semaines qui suivent.

Tous les agents du MAA y compris les agents contractuels payés sur budget d'établissement (ACB) ont accès à cette note..(cf liens ci-dessus)

La FSU constate que cette note n'est pas simple à appliquer et à lire

Réponse de l'administration : cette note fait l'objet d'une mise à plat pour plus de lisibilité pour les agents

Question de la FSU : Comment va se mettre en place l'action sociale dans le cadre de la mutualisation des fonctions supports dans les régions ?

Par ex, en Bretagne, un document de travail de la Préfecture propose d'expérimenter un marché régional-interministériel de chèques cadeaux.

Réponse de l'administration : elle n'a pas d'explication sur le sujet et se propose de contacter la DRAAF Bretagne pour compléments d'informations.

**Prochains CT action sociale
23 juin 2020 et 7 décembre 2020**

Vos représentantes au comité technique Action sociale

Patricia EBERSVEILLER patricia.ebersveiller@agriculture.gouv.fr	Fatima BOUHADDI fatima.bouhaddi@agriculture.gouv.fr
Françoise DAUVIER franoise.dauvier@agriculture.gouv.fr	Cathy CABANES cathy.cabanes@educagri.fr

Annexe 1

**Cette déclaration liminaire a été votée à l'unanimité par les administrateurs du
CA de l'Asma des 20 et 21 novembre 2019**



ASSOCIATION D'ACTION SOCIALE, CULTURELLE, SPORTIVE ET DE LOISIRS DU MINISTÈRE CHARGÉ DE L'AGRICULTURE

PROPOSITION DE DELIBERATION	
Conseil d'Administration du	20 et 21 novembre 2019
Groupe de travail	Prêts et Aides
Nombre de délibération	2

Délibération 2
<p><u>Motion :</u> Les représentants des organisations syndicales du groupe de travail Prêts et Aides de l'Asma ont constaté à la commission de secours d'octobre 2019 que des agents contractuels nouvellement embauchés n'ont pas reçu de rémunération pour leur travail effectué depuis le mois de septembre 2019. Certains n'ont pas été payés fin octobre. Cette situation met ces agents, essentiellement recrutés en EPLEFPA dans des situations précaires et elle soutient les agents qui demandent une aide non-remboursable au Ministère.</p>

Avis du Conseil d'Administration	
Ne prend pas part au vote (NPPV)	
Abstention	
Contre	
Pour	

Annexe 2



Maintien de l'activité de Mimizan pendant les travaux

Résolution- Le CA de l'ASMA du 11 juillet 2019 demande à l'administration d'étudier avec l'ASMA la possibilité de maintenir en activité le centre de Mimizan en tenant compte des travaux nécessaires à sa remise aux normes et à sa réhabilitation